

Réunion SGP sur l'ouvrage Maladrerie

Présentation et infos

L'ouvrage sera un bâtiment de 1000m² haut de 6-7m entouré d'une zone de services (accès pompier etc). Le toit sera végétalisé.

Le parc aura 4000m², le paysagiste (Raphaël) présente un projet attrayant avec des cheminements entre les rues, vers le square de la Maladrerie, des arbres, une prairie, des arbustes autour, des bancs, des fontaines, un espace événementiel. Une zone technique proche de l'ouvrage. Biodiversité respectée.

Phases des travaux :

1 : Préparatoire jusqu'en mi 2025 : renforcer les clôtures et préparer 2 accès sur la rue Rechossière.

Puis un 3^{ème} pour le parc

2 : Parois moulées bétonnées et excavation de mi 2025 à fin 2026. Il s'agit d'un « tube » bétonné de 10 m de diamètre pour creuser un « trou » de 30 m de profondeur.

3 : fin 2025 à fin 2026 : aménagement du parc ;

4 : 2027-2029 : connexion entre le puit et le tunnel. Les travaux seront partiellement externes.

5 : Fin 2030 à Sept 2031 : essais

6 : Fin 2031 : mise en service

Les circulations seront maintenues, les livraisons faites à l'intérieur du site.

Le bruit sera limité à ce qui est légal, une surveillance par capteurs sera assurée. Précautions : bâches, capotage, bruit de recul « de lynx », engins électriques préférés.

Accompagnement de proximité, « info flash » par boitage, publications numériques.

Questions.

On critique le côté massif et haut du bâtiment. Pourquoi n'est il pas enterré ? Réponse pour des raisons techniques de sécurité et de maintenance et des « pièges à son ».

Une partie de la friche Griset à l'est n'est pas traitée. On finit par apprendre qu'il y aurait un projet immobilier « dans les tuyaux ». Sur le terrain de 10 000 m² il y a : 4000m² pour le bâtiment et sa zone de service, 4000 m² de parc. Il reste 2000 m² avec un bâtiment de type industriel protégé. Cela entraîne une vive discussion et des projets de lutte pour préserver cette surface en parc. Pas de réponse à propos du devenir du bâtiment protégé.

Nombreuses questions sur la pollution. Il y a des déchets d'amiante que des ouvriers en scaphandre sont en train de dégager. Il y a aussi de nombreux autres toxiques. Réponses se réfugiant derrière la réglementation.

Inquiétude exprimée par des riverains sur le son et les vibrations. Il y aura un seuil, si le bruit dépasse, le chantier devra trouver des autres solutions techniques.

Les propriétaires des terrains sous lesquels passera le tunnel seront convoqués pour vendre leurs « tréfonds ». Voir le DUP (déclaration d'utilité publique en préfecture).

Le parc aura le statut de square public fermé la nuit.

Circulation des camions. Les gravats seront amenés au port de Gennevilliers via Rechossière, Tillon Casanova, Crevecoeur A 86. Les sens de circulation ne seront pas modifiés. Cela fera environ 30 camions/j avant 17h.

Informations : par info flash et contact mail via Metr'Auber. Le collectif Maladrerie devrait aussi être informé par mail par Angèle Grandin.

Beaucoup de participants à la réunion ont manqué d'informations.